

# LA NEWSLETTER DU SAMOS LEGAL CENTRE



Bienvenue à la 18ème édition de la newsletter du Samos Legal Centre ! Le mois de mars a été marqué par la poursuite des restrictions imposées aux ONG opérant dans le "Centre Fermé à accès contrôlé", y compris les restrictions imposées aux représentants légaux. Vous trouverez ci-dessous des informations sur les activités de plaidoyer du centre juridique de Samos, une bonne nouvelle, la présentation d'un membre de l'équipe et des mises à jour sur le contexte.

## Rencontrer l'équipe! - Anaïs, ASF France Juriste bénévole

En janvier 2023, Anaïs a rejoint l'équipe de Samos en tant que juriste bénévole. Ayant récemment réussi l'examen du barreau français et ayant déjà travaillé avec des réfugiés dans des cliniques d'aide juridique, elle a considérablement renforcé les capacités et l'expertise de l'équipe de Samos. Elle nous parle ici de son expérience jusqu'à présent :

*J'ai ressenti un fort besoin d'utiliser les connaissances théoriques que j'avais acquises pendant mes études pour aider les gens sur le terrain et avoir un impact. Rejoindre le Centre juridique d'ASFF à Samos est une façon très concrète de participer à la défense des droits des personnes en déplacement et de s'assurer qu'au milieu du chaos causé par les politiques européennes, elles ont au moins accès à une aide juridique gratuite pour être informées de leurs droits.*



*Ce que j'apprécie le plus, c'est d'être en contact avec les bénéficiaires et d'établir une relation de confiance et de respect mutuel. Fournir une assistance juridique gratuite ne consiste pas seulement à donner des conseils juridiques, mais aussi à donner des moyens d'action. Lorsque nous préparons les demandeurs d'asile à leur entretien, nous essayons de leur donner les moyens de s'exprimer, ce qui n'est pas toujours facile, en particulier pour les personnes qui ont été victimes d'événements très traumatisants et qui n'ont jamais pu s'exprimer auparavant.*



[Lire l'intégralité de l'entretien ici](#)

## Succès du plaidoyer d'ASF France - Un réfugié palestinien de Syrie reconnu comme apatride

La défense directe des intérêts des demandeurs d'asile auprès des autorités grecques est un aspect essentiel du travail du Samos. Le manque de capacités et de connaissances, conjugué aux exigences du service d'asile, est à l'origine de nombreuses erreurs administratives. Ces erreurs peuvent avoir de graves conséquences sur la vie d'un demandeur. Le cas de H\* met en lumière l'impact positif de notre travail de plaidoyer.

H\* a contacté le Centre juridique pour la première fois en novembre dernier, dans un état de détresse extrême. Âgé d'à peine 18 ans, il avait été enregistré à son arrivée à Samos comme ayant la nationalité syrienne. Il devait passer un entretien d'"admissibilité" sur la Turquie, comme tous les Syriens arrivant sur les îles frontalières grecques, afin de déterminer si la Turquie pouvait être considérée comme un pays sûr pour lui.

H\* a expliqué que, bien qu'il soit né et ait vécu toute sa vie en Syrie, il était en réalité palestinien. Il n'a connu que la vie dans un camp de réfugiés et a perdu ses deux parents pendant la guerre en Syrie.

Une avocate d'ASF France a assisté à son entretien d'admissibilité et a fait valoir qu'en tant que Palestinien, H\* ne devait être interrogé que sur son propre pays et non sur la Turquie. Elle a souligné qu'il n'avait aucun lien avec la Turquie, un pays qu'il n'avait que brièvement traversé. Elle a insisté sur le fait que H\* n'avait jamais bénéficié d'une protection internationale ou de la nationalité syrienne, et qu'il devait être considéré comme "apatride" et méritant une protection internationale.

H\* a eu un autre entretien en février, toujours avec l'aide d'ASF France. Pendant cette période d'incertitude, sa santé mentale a commencé à décliner de manière significative et il a été orienté vers Médecins sans Frontières pour un soutien psychologique. Finalement, ce mois-ci, le service d'asile grec a modifié ses informations d'enregistrement et l'a reconnu comme réfugié palestinien. Il a bénéficié d'une protection internationale pour trois ans.



## Retour d'expérience d'une bénéficiaire d'ASF France - réfugiée reconnue

Ce mois-ci, B\* a obtenu le statut de réfugié à Samos ! Elle explique ici, avec ses propres mots, la procédure d'entretien en vue de l'obtention du statut de réfugié :

*"Je n'avais jamais eu d'entretien dans ma vie, je ne savais donc pas comment m'y prendre. Je n'avais pas les mots et ne savais pas par où commencer. Je n'avais jamais rencontré d'avocat non plus ! J'étais donc un peu effrayée, mais lorsque je suis venue vous rencontrer, je me suis laissée aller. D'habitude, je ne me confie pas facilement, mais la préparation s'est bien passée et je me suis sentie rassurée."*

*L'entretien lui-même était encore très effrayant. Mais lorsque la peur m'a envahi, je me suis souvenu de vos conseils et cela a fait disparaître la peur ! Et c'est ce qui m'a donné la force de m'exprimer et de dire ce qui est arrivé. Et cela m'a même donné la force de ne pas oublier, parce que normalement, quand je panique, j'oublie tout ! Mais je me suis souvenue de notre préparation, et une petite voix m'a dit "tu as oublié quelque chose". En fait, vous n'étiez pas là à l'entretien mais c'est comme si vous étiez présent, c'est difficile à expliquer.*

*Lorsqu'on m'a annoncé que ma décision était positive, j'ai ressenti toutes sortes d'émotions - c'était comme une surprise pour moi en fait !*

*Maintenant, je vais me consacrer à ma fille car c'est encore un bébé. Ensuite, je vais chercher un petit boulot pour pouvoir m'occuper de ma fille et de moi-même. Pour l'instant, j'envisage rester à Athènes, mais peut-être que cela changera, je ne sais pas".*

ASF France s'engage à soutenir les demandeurs d'asile en les informant de leurs droits et en leur fournissant une aide juridique gratuite et une représentation à Samos.



## Les nouvelles du camp

### Maintien des restrictions sur l'accès des ONG aux centres d'accès contrôlés et fermés

Les avocates du Centre juridique de Samos ont déposé une plainte auprès de l'Ombudsman grec ce mois-ci, soulignant plusieurs exemples où les représentants légaux ont dû suivre des procédures qui n'avaient pas de base légale pour accéder au CCAC et représenter leurs bénéficiaires. Les avocates de Samos doivent remettre leurs documents d'identité personnels pendant toute la durée de leurs visites dans le camp, sont fréquemment escortés par les services de sécurité et sont tenus de suivre des procédures internes contraires à la législation nationale. Ces procédures entraînent des retards importants, risquent de priver les demandeurs de leur représentation légale et provoquent une détresse psychologique chez les représentants. On espère que la pression exercée par l'Ombudsman, une autorité d'enquête indépendante, permettra à la direction du camp d'abandonner cette pratique.

En outre, les membres des ONG qui n'avaient pas accompli les procédures d'enregistrement requises auprès du ministère n'ont toujours pas pu entrer dans le CCAC. Aucun service éducatif, récréatif ou de soins de santé primaires n'a été fourni à l'intérieur de l'établissement pendant un mois supplémentaire.

## Le manque d'interprètes bloque l'accès aux services

En mars, le HCR a informé que les contrats des interprètes de l'Agence européenne pour l'asile (EUAA) affectés à Samos avaient expiré et n'allaient pas être renouvelés, ce qui a entraîné une pénurie importante d'interprètes au sein du CCAC. De nombreux entretiens d'asile ont été reportés indéfiniment tout au long du mois. Les bénéficiaires d'ASF France ont rapporté ne pas pouvoir parler à l'infirmière ou à la psychologue du camp, demander des informations sur leur dossier d'asile ou communiquer avec les autorités en raison du manque d'interprètes. Une pression importante et une tension croissante ont été signalées à l'intérieur du camp, et des manifestations ont été organisées par les résidents du camp les 16 et 17 mars. Au moment de la rédaction du rapport, aucune information n'avait été fournie concernant les projets de réemploi et d'augmentation du personnel parti.



76

## Le chiffre du mois

76 consultations de traitement de cas ont été effectuées par le Samos Legal Centre en mars. Les juristes bénévoles de l'équipe restent en contact avec tous les bénéficiaires, même ceux qui ont été transférés de Samos vers le continent. Cela permet de s'assurer que les demandeurs comprennent l'évolution de leurs procédures juridiques complexes, qu'ils peuvent poser des questions et qu'ils disposent d'un point de contact avec des conseillers juridiques. 226 consultations ont été menées au total et l'équipe a accueilli 32 nouveaux demandeurs d'asile pour des conseils juridiques. 59 préparations d'entretiens, d'une durée d'environ 2 heures chacune, ont été effectuées. 45 demandes ont été envoyées au service d'asile et à la direction du camp pour défendre les demandeurs.



*Ce mois-ci, au moins 8 bénéficiaires ont reçu le statut de réfugié à Samos !*